
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 6 mars 2019

Le mercredi 6 mars 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 27 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire



Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Elisabeth NOUVELLET
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN
M. Philippe GUILLARD, C.C. Chinon, Vienne et Loire, à François BRUYANT
M. Jackie PASSET, C.C. Beaugeois-vallée, à Brigitte GUGLIELMI

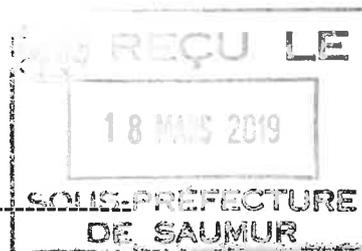
Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Régine CATIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 15



BS

Convention avec la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour l'accueil et l'encadrement d'un stagiaire

Le Parc est partenaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement pour mettre en œuvre un projet de développement de zone industrielle à Montreuil-Bellay. Ce secteur est localisé dans un espace où la biodiversité patrimoniale est très présente. Dans ce cadre, des espaces à vocation conservatoire ont été définis. Il s'agit de parcelles couvertes de pelouses sèches et, par endroit, le manteau ligneux se développe.

L'ambition partagée par la CA et le PNR est de mettre en place sur une quarantaine d'hectares, dans un horizon de quelques années, un dispositif d'entretien du couvert herbacé, principalement par pâturage ovin et caprin. Pour se faire, la CA et le PNR ont proposé un stage dont le sujet est la rédaction d'un plan de gestion des espaces conservatoires de la ZI de Méron à Montreuil-Bellay.

Le stage a pour objectifs de :

- ✓ compléter ponctuellement les éléments de connaissance naturaliste,
- ✓ mettre en place 10 placettes de suivi phytosociologique dans l'emprise du Plan de gestion,
- ✓ rédiger le plan de gestion,
- ✓ participer à la validation du projet en participant à la gouvernance du projet.

Le stage est prévu pour une durée de 6 mois et commence le 11 mars 2019.

D'un point de vue pratique :

- ✓ Le stagiaire sera domicilié au Parc pendant toute la durée du stage (au 9 place des Diligences),
- ✓ Le stagiaire sera indemnisé par la CASVL sur les barèmes légaux en vigueur,
- ✓ Le stagiaire ne sera pas autorisé à utiliser les véhicules du Parc pour ses déplacements. Il utilisera les véhicules de l'Agglomération. Il en sera de même pour tous ses autres frais de déplacement, de reprographie, ou liés à son activité de stagiaire,
- ✓ Le stagiaire sera tenu de participer à la vie du Parc (réunions de service ou d'équipe...) et à la vie de l'agglomération (réunions de service).

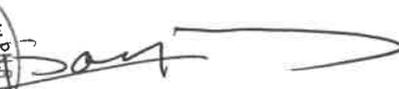
L'accueil et l'encadrement de ce stagiaire font l'objet d'une convention technique et financière avec la communauté d'Agglomération. 7 jours d'encadrement par un agent du Parc sont identifiés pour un montant de 4 200 €.

Les membres du Bureau, délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser le Président à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **25 MARS 2019**



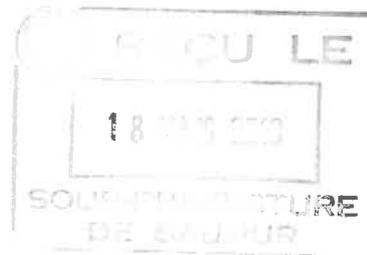
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 6 mars 2019

Le mercredi 6 mars 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 27 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire



Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Elisabeth NOUVELLET
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN
M. Philippe GUILLARD, C.C. Chinon, Vienne et Loire, à François BRUYANT
M. Jackie PASSET, C.C. Beaugeois-vallée, à Brigitte GUGLIELMI

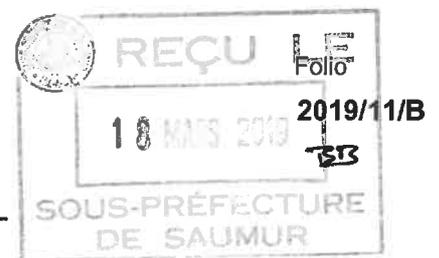
Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Régine CATIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 15



Convention technique et financière avec la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Cette convention a pour objet de d'identifier dans le cadre de la convention cadre de partenariat les actions qui pourraient être portées par le Parc en 2019.

La convention cadre de partenariat public-public a été conclue pour une durée de trois ans courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 permettant de répondre à des objectifs communs d'intérêt général portant sur :

- ✓ la prise en compte de la biodiversité
- ✓ le développement d'une culture partagée sur l'adaptation au changement climatique
- ✓ la sensibilisation du territoire aux filières économiques de l'éco-construction.

Pour 2019, les actions identifiées dans la convention portent uniquement sur la thématique biodiversité.

Elles concernent :

- ✓ l'expertise technique et les suivis écologiques pour les projets d'aménagement de la zone industrielle de Méron à Montreuil Bellay.
- ✓ notre expertise technique et le conseil sur actions inscrites au Contrat territorial des milieux aquatiques du Thouet
- ✓ notre appui technique pour la reconquête des prairies en Val de Loire de du projet d'association foncière pastorale

Conformément à la convention cadre, l'engagement technique du Parc ne peut excéder 30 jours ETP agents.

Pour 2019, sa décomposition est estimée comme suit :

Action Méron	Nb j/an
Suivi des semis et transferts d'espèces protégées	5 j/an
Accompagnement des entreprises sur lettre de mission	0-12 j/an
Accompagnement de la CASVL sur la gestion de la ZI	4 j/an
Restitution annuelle des résultats et des opérations conduites	2 j/an
Total en nombre de jours	11-23 j/an
Action Thouet (forfait)	Nb j/an
Expertises écologiques ponctuelles ou conseils simples de gestion	0-2 j/an
Total en nombre de jours	0-2 j/an
Action Loire	Nb j/an
Expertise + Suivi restauration Boire du Chapeau	3 j/an
Expertise ou avis / programme prairies et association foncière pastorale <i>Estimation : mini : 0 ; maxi : 2 j/an. Sur lettre de commande</i>	0-2 j/an
Total en nombre de jours	3-5 j/an

La rétribution financière du Parc sera réalisée conformément à la délibération 2018/14/B du 18 avril 2018.

Les membres du Bureau, délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser le Président à signer la convention 2019.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

[Signature]
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

25 MARS 2019